

NEWSLETTER

La CPTS La Rochelle, incubateur de projets à vos côtés !

Pierre-Yves FARRUGIA, Président

Chers amis,

En cette fin d'année, il me plaît d'imaginer que vous êtes en bonne santé ainsi que tous vos proches.

Le navire CPTS présente une situation stable et pérenne sur le plan comptable, organisationnel et politique.

Nous avons travaillé efficacement cette dernière année puisque le taux de réussite de nos projets en cours avoisine les 95%.

Nous avons parfaitement rempli le cahier des charges déterminé par notre projet de santé et établi avec l'Assurance Maladie.

Tout ceci n'a été possible que grâce à vous tous !!!

Nous répétons sans cesse que notre CPTS doit être un incubateur de projets et que ce sont nos adhérents, par leurs actions, leurs envies, leurs désirs, leurs projets et leurs réflexions, qui nous permettent d'avancer et de mettre en place toutes ces actions.

Je terminerais par un remerciement à tout l'équipage de la CPTS La Rochelle. En effet, sans eux, le bateau ne pourrait avancer aussi efficacement et garder le cap !!!

Ainsi, merci à Henri, Cécile, Sylvie, Thomas, Christophe, Charlotte, Régis, Elodie ainsi qu'à Catherine et Clémence qui nous ont rejoint récemment pour étoffer l'équipe.

Comme on dit dans la marine je vous souhaite et je nous souhaite :

« Bon vent, bonne mer ».

Meilleurs vœux à tous et à l'année prochaine !



SOMMAIRE

ZOOM SUR LES PROJETS DE SANTÉ

INFOS PRATIQUES

ÉVÉNEMENTS

COMMUNICATION

ON PARLE DE NOUS...

ANNEXES

Zoom sur...

Projets amorcés en 2023



- Accès au **médecin traitant** avec la campagne "Un médecin pour tous"
- **Soins non programmés** en médecine générale avec l'expérimentation et bientôt la mise en place du SAS
- **Santé mentale**
- **Santé de la femme**
- Formations **AFGSU** et **PSSM** offertes à nos adhérents
- Amélioration de la prescription d'une **activité physique adaptée**
- **Protocole cystite** mis en place grâce à une collaboration entre les médecins généralistes et les pharmaciens
- Informations concernant les **pénuries de médicaments** et la mise en place de **liens avec l'hôpital** afin de gérer "au mieux" ces pénuries
- **Dossier Médical Partagé** en collaboration avec l'Assurance Maladie
- Création d'un annuaire concernant les **TCA**
- Gestion des **crises sanitaires**

En 2024, poursuite des projets et nouveaux objectifs...



- Amélioration des **transports intra-muros** pour nos patients
- Amélioration du **lien médecins-pharmaciens-infirmiers** pour une meilleure transmission des ordonnances
- Soirée à destination des **chirurgiens-dentistes** sur la prescription des **antibiotiques** et **anticoagulants**
- **Urgences** et **vertiges** en partenariat avec les **médecins ORL**
- Amélioration des **prescriptions** envers les **infirmiers**, les **masseurs-kinésithérapeutes** et les **orthophonistes**



VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER UN PROJET MÉDICAL OU PARAMÉDICAL ?
VOUS AVEZ UNE IDÉE DE PROJET DE SANTÉ ?



Ecrivez-nous à coordinationcptsrochelle@gmail.com

Zoom sur...

Accès à un médecin traitant

Dr Henri MORET, médecin généraliste et référent du projet

A La Rochelle, 9% des patients rochelais n'ont pas de médecin traitant. Pour pallier cette problématique d'accès aux soins pour tous, la CPTS La Rochelle a lancé un appel à volontaires aux médecins généralistes pour identifier ceux qui étaient en mesure de prendre de nouveaux patients. 30 de nos adhérents ont répondu présents, ce qui a permis sur 86 demandes, 63 mises en relation avec les usagers qui ont pris contact avec nous dont 13 en ALD.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner la population rochelaise dans sa recherche de médecin traitant et de sensibiliser les personnes à déclarer leur médecin traitant.

Ainsi, n'hésitez pas à informer votre patientèle de ce dispositif. Pour rappel, il suffit de remplir le formulaire de demande de recherche de médecin traitant directement sur notre [site Internet](#) ou en flashant le QR code figurant sur l'affiche dédiée.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Si certains de vos patients sont dans cette situation vous pouvez leur proposer de nous contacter : www.cptslarochelle.fr



TOUTES LES FEMMES DE 25 À 65 ANS sont éligibles au dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis.

LA PRÉVALENCE DU DÉPISTAGE VARIE SELON L'ÂGE DE LA FEMME :
 - DE 25 À 29 ANS : DEUX DÉPISTAGES À UN AN D'INTERVALLE SUIVIS D'UN NOUVEAU DÉPISTAGE 3 ANS PLUS TARD SI LE RÉSULTAT EST POSITIF OU NORMAL.
 - DE 30 ANS À 34 ANS : À DÉBUTER 3 ANS APRÈS LE DERNIER EXAMEN DES - AVANT 30 ANS - PLUS TOUTS LES 5 ANS SI LE RÉSULTAT EST NORMAL (1)

*Les professionnels de santé ci-dessous acceptent de vous recevoir pour des frottis ENQUÊMENT**

La Pallice Mme Dauid Isabelle Mme Orie La Rochelle Cécile Mme Tardieu Stéphanie Dr Lannier Sylvain	Port Neuf Dr Chermann Isabelle Dr Herrera Cécile Dr Mally Margot Dr Lagrange Marion Mme Moreau Stéphanie	Mireuil La Rossignollette Saint-Maurice Dr Capi Marie Sarah Dr Deschamps Agathe Labo Cerballance Dr Hervé Catherine Dr Sempin Coralie	Bel Air Féclilly La Genette Les Parcs Dr Aboube Charlotte Dr Deshayes Marie Dr Commenge Marc Dr Ouhannou Charlotte Dr Fauriol Lorine Dr Guerre Marine Aurélie Mme Roland Irène Labo Cerballance Labo BIO 17	Centre-Ville Dr Bétagu Anne Dr Bétagu Thierry Dr Charrel Elise Dr Denis Claire Mme Coiffet Marie Soeur Dr Delage Sabine Renée Labo BIO 17 Mme Berry Marine
Villeneuve Les Salines Mme André Mélanie Dr Ansel Isabelle Dr Dierker Sophie Dr Elard Gael Dr Lamine d'Empay Othé Mme Tournaud Aline Labo Cerballance Labo BIO 17	Lafond Beauregard Saint-Eloi Dr Barron Nadia Dr Barreau Stéphanie Dr Masse Isabelle Dr Zhaou Zou Labo BIO 17	Tasdon Les Minimes Dr Bouchet Juliette Mme Berry Marine		

* Si vous souhaitez réaliser le frottis dans un laboratoire d'analyse avec un médecin biologiste, il est obligatoire d'avoir un médecin traitant déclaré (qui recevra les résultats) ou une ordonnance d'un médecin acceptant de recevoir les résultats de votre frottis.

Bibliographie : [Libretto National du Cancer \(INCa\) - 2020 - Le dépistage du cancer du col de l'utérus en pratique. Médecine Préventive](#)

Santé de la femme

Dr Charlotte ABBALLE, médecin généraliste et référente du projet

La campagne de prévention autour du cancer du col de l'utérus, initiée par la CPTS La Rochelle, avec l'affichage en pharmacies et dans les cabinets médicaux d'une liste de 42 professionnels de santé et de laboratoires rochelais acceptant de recevoir des patientes pour la réalisation de leurs frottis, a porté ses fruits.

En 2020, la part des femmes de 25 à 65 ans ayant réalisé un frottis dans le cadre du Dépistage Organisé au cours des 3 dernières années sur le territoire de La Rochelle était de 49,3%. Fin 2023, le taux est de 54%. (Source DCIR/SNDS/SNIRAM)

Le groupe de travail se réunit prochainement en décembre pour réfléchir aux nouvelles actions qui pourront être mises en place et poursuivre cette belle dynamique au profit de la santé des rochelaises.



Si vous souhaitez recevoir des affiches, écrivez-nous à coordinationcptslarochelle@gmail.com

Zoom sur

Protocole cystite

Dr Thomas GUEREMY, pharmacien d'officine et référent du projet

Le protocole cystite permet une prise en charge des patientes souffrant de pollakiurie ou de brûlures mictionnelles par un pharmacien formé par un médecin délégué. Ce dispositif s'adresse aux femmes de 16 à 65 ans (accord parental obligatoire pour les mineures). Le pharmacien prend en charge la patiente selon le protocole national de coopération (Décret 2019.1482 - 27 décembre 2019). Cette prise en charge peut conduire à la délivrance d'un antibiotique par délégation.

Le protocole de ce projet a été expérimenté sur deux pharmacies en décembre 2022. Il a été déployé pour toutes les pharmacies volontaires de La Rochelle en avril 2023. Les deux pharmacies qui ont participé à la phase expérimentale ont depuis réalisé 18 protocoles. A ce jour, nous comptons cinq pharmacies formées et d'autres qui sont en cours de formation.

Pour rappel, le protocole cystite est uniquement mis en place dans des structures d'exercice coordonné via un engagement tripartite entre la pharmacie, le médecin formateur / délégué et la CPTS La Rochelle.



Santé mentale

Dr Régis AUDIER, médecin généraliste et référent du projet

Le Dr Régis Audier est intervenu sur RCF Radio pour parler de santé mentale à La Rochelle. Il constate, comme d'autres professionnels de santé (libéraux ou institutionnels), une véritable explosion des troubles de la santé mentale.

- Deux fois plus d'interventions psychiatriques au sein du territoire rochelais qu'au niveau national (Diagnostic ORS)
- + 10% de consommation de psychotropes vs le niveau national.

Est-ce qu'une tranche d'âge est plus touchée qu'une autre ? Quel est le rôle de la CPTS La Rochelle dans l'amélioration de la situation ? Comment apprendre à travailler ensemble, se coordonner pour répondre au mieux aux personnes en difficulté ?



[Ecouter l'interview](#)



En partenariat avec



Zoom sur...

Prescriptions médicales kinésithérapeutes /infirmiers /orthophonistes

M. Pierre-Yves FARRUGIA, masseur-kinésithérapeute et Mme Sylvie CORSIN, infirmière, référents du projet

Dans l'objectif d'améliorer les prescriptions envers les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, une soirée d'information inter-professionnelle est organisée le jeudi 18 janvier 2024.

Cet événement permettra de présenter les différentes nomenclatures et d'échanger autour des bonnes pratiques en matière de prescriptions.

Pour rappel, nous vous avons transmis un outil créé par l'URPS Bourgogne-Franche-Comté, destiné aux prescripteurs et avec l'aval des caisses et des professionnels médecins et infirmiers libéraux. Pour le consulter, [cliquer ici](#).



Lien pharmaciens-infirmiers : Gestion des ordonnances

Dr Cyril DAGORNE, pharmacien d'officine et M. Alexandre PAILLAT, infirmier, référents du projet

Dans l'attente de l'utilisation optimale de l'outil "Mon Espace Santé", la CPTS La Rochelle travaille sur un projet d'amélioration de la communication entre les pharmaciens et les infirmiers pour ce qui concerne la gestion des prescriptions médicales. Les objectifs sont multiples : fluidifier les échanges entre les pharmaciens et les infirmiers, gagner du temps médical infirmier, permettre aux pharmaciens d'anticiper la délivrance et la commande éventuelle de médicaments et enfin, sécuriser les échanges entre les professionnels de santé.

La CPTS La Rochelle travaille ainsi à la création d'une cartographie* recensant les pharmacies adhérentes ainsi que les outils/applications utilisés par chacune. Les infirmiers pourront demander à leur patient le nom de leur pharmacie habituelle, se référer à la cartographie pour connaître le mode de communication à privilégier.

Un court questionnaire a été adressé aux adhérents concernés afin d'effectuer un état des lieux et référencer les outils et applications utilisés.

Si ce n'est déjà fait, n'hésitez pas à le renseigner, merci !

Plus d'informations : communicationcptsrochelle@gmail.com

*Accessible depuis l'espace professionnel Adhérent



Zoom sur...

ICOPE, repérage de fragilités

Mme Cécile HERVIEU, infirmière et référente du projet

Avec le projet ICOPE, dépistez précocement le déclin des capacités fonctionnelles des séniors pour favoriser un vieillissement en bonne santé et donc le maintien à domicile. Vous pouvez sensibiliser les séniors au dépistage ICOPE, proposer une aide pour charger l'application ou vous former et réaliser le premier test (step 1) en quelques minutes.

La formation au step 1 comprend:

- une visioconférence de présentation de la démarche en 15 minutes
- un module de formation de 2h30 en présentiel.

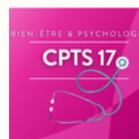
La formation est indemnisée et peut être localisée à différents endroits possibles. Sachez que le programme ICOPE autorise le versement de prestations dérogatoires rémunérant les actes que vous réaliserez (18 euros pour le step 1 et 74 euros pour un step 2, évaluation plus approfondie).

Vous pouvez aussi et tout simplement en parler à vos patients de plus de 60 ans sans dépendance avérée. Une sensibilisation individuelle est souvent plus efficace qu'une affiche. Des supports de communication sont à votre disposition.

Pour plus d'informations, contactez Emilie LOURDELLE, chargée de mission au DAC 17 : icope@dac-17.fr.



[Ecouter l'interview](#)



En partenariat avec



Infos pratiques

Omnidoc, nouvel outil de téléexpertise

Omnidoc, nouvel outil de téléexpertise à destination des professionnels de santé et des organisations médicales a été sélectionné par la CPTS La Rochelle et les acteurs de santé du nord de la Charente-Maritime.

L'objectif est d'améliorer et de sécuriser la mise en relation et les avis entre les médecins généralistes et les spécialistes. De plus, avec l'entrée en application de l'avenant 9 en avril 2022, tout professionnel de santé peut demander des téléexpertises réglementées. Orthoptistes, infirmiers, kinésithérapeutes...

Le déploiement de l'outil est actuellement en cours pour une mise en fonction totale courant 2024. Ce choix fait suite à de nombreuses concertations avec les différents acteurs de santé : CPTS La Rochelle, CPTS Aunis Nord, CPTS Aunis Sud, CPTS Rochefort Océan, CPTS Ile de Ré, la Direction du Groupe Hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis, la Direction de la Clinique de l'Atlantique, l'IRSA et les laboratoires Bio 17 et Cerballiance.



Formation PSSM

Premiers Secours en Santé Mentale
Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023

Inscription par mail:

coordinationcptsalarochelle@gmail.com

Association MOTS

L'association MOTS propose une aide confraternelle et un accompagnement global aux médecins et aux soignants en difficulté (qui ont un ordre ou un URPS en Nouvelle-Aquitaine). L'objectif de MOTS est notamment de contribuer à la prévention de l'épuisement professionnel (prévention primaire et secondaire), ainsi qu'à la prévention du suicide chez les soignants.

En savoir plus : <https://www.association-mots.org/>



ORTHOPTEISTES - INFIRMIERS - KINÉSITHÉRAPEUTES - MÉDECINS - PHARMACIENS - PODOLOGUES - SAGES-FEMMES
INDÉPENDANCE • CONFIDENTIALITÉ • CONFRATERNITÉ • NEUTRALITÉ

SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ROCHELAIS: UN NUMÉRO DÉDIÉ

Un numéro dédié a été mis en place pour les professionnels de santé rochelais qui pourraient être confrontés à une agression ou à un incident.

Pour tout signalement ou dépôt de plainte, un seul numéro, celui de l'OPJ Commissariat de La Rochelle : 06.19.72.54.19



Evénements

Assemblée générale et renouvellement du bureau 5 octobre 2023

Le 5 octobre dernier avait lieu l'assemblée générale de la CPTS La Rochelle durant laquelle s'est déroulée l'élection des membres du bureau.

De gauche à droite :

- Dr Thomas GUEREMY**, pharmacien d'officine et secrétaire
- M. Pierre-Yves FARRUGIA**, masseur-kinésithérapeute et président
- Mme Sylvie CORSIN**, infirmière et trésorière adjointe
- Dr Henri MORET**, médecin généraliste et vice-président
- Mme Cécile HERVIEU**, infirmière et trésorière
- Dr Christophe BARBOU**, chirurgien-dentiste et secrétaire adjoint



17/10/2023

25 professionnels de santé ont participé à la soirée d'échanges organisée par la CPTS La Rochelle. L'occasion pour les participants de créer un nuage de mots-clés mettant en exergue des thématiques qui leur semblent prioritaires et qui pourront déboucher sur de futurs projets de santé.



16/11/2023

La soirée "Mon espace Santé" organisée par la CPTS La Rochelle et la CPTS Aunis Nord a permis de présenter l'outil numérique à une trentaine de professionnels de santé.



14/11/2023

La CPTS La Rochelle était présente au forum "Je suis acteur de ma santé" organisé par la MAS pour informer et échanger avec les 70 participants sur les projets ICOPE, l'accès au médecin traitant et sur l'aide à la réalisation de frottis.



30/11/2023

Le grand public a assisté à une soirée théâtre-débat dédiée aux TCA, organisée par Apivia Macif Mutuelle, la CPTS La Rochelle et l'association Solidarité Anorexie Boulimie 17.

Les 130 spectateurs ont pu découvrir la pièce de théâtre "Le goût de la vie" inspirée des difficultés rencontrées par les jeunes avec l'alimentation et échanger avec des experts des troubles du comportement alimentaire.



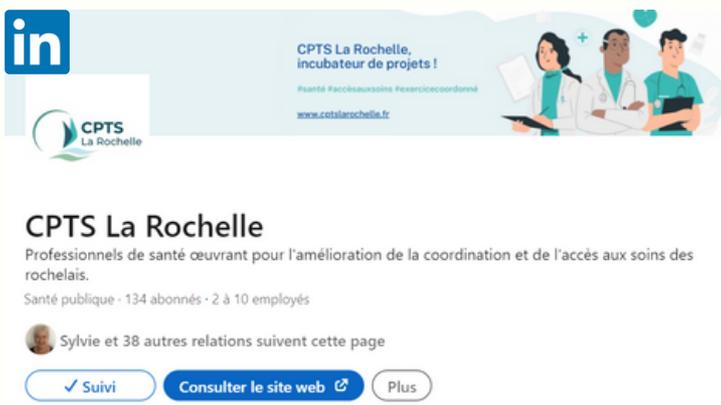
Communication

Site Internet grand public

Le site Internet à destination du grand public est sorti le 15 septembre. Les usagers peuvent y retrouver toutes les aides mises en place ainsi que l'ensemble de nos actualités et de celles de nos partenaires. N'hésitez pas à en parler à votre patientèle. Une seule adresse: www.cptslarochelle.fr !



La CPTS La Rochelle est sur LinkedIn, abonnez-vous !



Dans l'optique de développer sa notoriété et sa visibilité, la CPTS La Rochelle a souhaité renforcer sa présence sur les réseaux sociaux et a privilégié LinkedIn.

En un clic, abonnez-vous à notre page pour suivre toute notre actualité :

<https://www.linkedin.com/company/cpts-la-rochelle/>



LA CPTS LA ROCHELLE DÉMÉNAGE

Mi-décembre, la CPTS La Rochelle emménage dans ses nouveaux locaux situés au
1 rue Alphonse de Saintonge, 17000 La Rochelle

On parle de nous

Accueil > Nouvelle-Aquitaine > Charente-Maritime > Infos > Société > Voici une aide pour trouver une des rares places encore disponibles chez un méde...

SOCIÉTÉ



Voici une aide pour trouver une des rares places encore disponibles chez un médecin généraliste à La Rochelle



Écouter (09 min)

Diffusion du 20 septembre 2023



L'INVITÉ DE LA RÉDACTION DE FRANCE BLEU LA ROCHELLE (7H45)

Du lundi au vendredi à 7h45

De France Bleu La Rochelle

France Bleu La Rochelle



La Rochelle

De François Pettdémangé

Mercredi 20 septembre 2023 à 7:45 - Mis à jour le mercredi 20 septembre 2023 à 9:17

Par France Bleu La Rochelle



La CPTS La Rochelle propose un formulaire en ligne pour mettre en relation les Rochelais qui n'ont pas de médecins traitants, et les quelques rares généralistes qui acceptent encore quelques nouveaux patients. C'est particulièrement important pour les malades de longue durée.



Seuls quelques médecins généralistes acceptent encore de nouveaux patients à La Rochelle © Radio France - Cyrilie

À La Rochelle, une association nous aide à trouver un médecin traitant ; et c'est particulièrement important pour les personnes fragiles. **10% des Rochelais environ, quelque 10.000 personnes, n'ont pas déclaré de médecins traitants.** La CPTS La Rochelle, la Communauté professionnelle territoriale de santé, une association de soignants, a donc recensé les médecins généralistes qui acceptent encore d'accueillir quelques nouveaux patients – ils sont très très rares, de nombreux médecins étant déjà débordés. Elle en a trouvé une cinquantaine (sur 220 généralistes rochelais), qui peuvent proposer environ 200 places au total. *"Ça peut paraître peu, mais c'est déjà une petite pierre apportée"*, reconnaît sur France Bleu le président de la CPTS La Rochelle, Pierre-Yves Farrugia.

Et c'est essentiel d'abord pour les personnes fragiles et les malades de longue durée. *"C'est très important, elles sont environ 1.000 personnes qui sont en 'maladie longue et coûteuse', en ALD, à La Rochelle, et qui n'ont pas de médecin traitant. Et pour elles, c'est important d'avoir un médecin déclaré, ne serait-ce que pour la coordination des soins, le médecin généraliste étant la plaque tournante de cette coordination de soins auprès des différents spécialistes"*.

Les personnes âgées peuvent aussi être déstabilisées par ce manque de médecins. *"Surtout que les personnes âgées sont souvent à mobilité réduite, donc elles n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer pour aller chez le médecin. En plus, en général, les personnes âgées ont un accès assez limité à l'informatique, donc elles n'ont pas forcément accès à toutes les plateformes de santé. Donc pour elles, si on veut les maintenir au maximum à domicile, c'est important qu'elles aient un médecin déclaré"*.

Pour accéder à ces médecins disponibles, il faut remplir un petit formulaire sur le site de la CPTS La Rochelle. Le dispositif est réservé aux Rochelais. Il pourrait bientôt être élargi aux dentistes. Les CPTS des autres territoires de Charente-Maritime pourraient également se lancer dans le futur.



François Pettdémangé
France Bleu La Rochelle

On parle de nous

À La Rochelle, un nouveau dispositif pour aider les patients à trouver un médecin traitant



Lecture 2 min

[Accueil Santé](#)



Dans la seule ville de La Rochelle, près de 10 % des habitants âgés de plus de 17 ans n'avaient pas de médecin traitant en 2022. © Crédit photo : MICHEL AMAT/ARCHIVES SUD OUEST

Par Frédéric Zabalza - f.zabalza@sudouest.fr

Publié le 15/09/2023 à 7h00. Mis à jour le 15/09/2023 à 14h11

Une campagne débute vendredi 15 septembre pour faciliter la recherche d'un médecin traitant pour les Rochelais

« Désolé, nous ne prenons pas de nouveaux patients. » L'accès aux soins, y compris pour les maladies bénignes et les petits bobos, n'est pas toujours simple dans les villages d'Aunis et de Saintonge, mais il ne faut pas croire qu'un médecin ouvre ses portes sur un claquement de doigts en pleine ville.



La Rochelle : la pénurie de médecins gagne aussi la ville

Le manque de praticiens libéraux, de généralistes comme de spécialistes, se ressent particulièrement dans certains quartiers. Exemple aux Minimes

Pour preuve, en 2022, sur une population rochelaise de 66 896 habitants âgés de 17 ans et plus, 9,4 % (soit 6 261 patients) n'avaient pas de médecin traitant, dont 0,7 % (soit 476 patients) en affection de longue durée (ALD), 2 % (soit 1 370 patients) bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (CSS), et 3,6 % (soit 562 patients) ayant 70 ans et plus (1). Le Conseil de l'ordre des médecins en Charente-Maritime soulignait l'an dernier que 121 libéraux en médecine générale et 245 libéraux toutes spécialités exerçaient à La Rochelle. Un nombre nettement insuffisant, auquel s'ajoute une répartition inégale entre les quartiers.

La situation n'est pas meilleure dans le reste du département. Dans l'agglomération de Royan, où une CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) est sur le point d'être créée (lire ci-dessous), le manque de praticiens est criant et les cabinets médicaux affichent déjà complets. « Il y a beaucoup de départs à la retraite, qui ne sont pas remplacés, témoigne l'un d'eux, et donc beaucoup de patients qui se retrouvent sans médecin traitant. Par exemple, deux médecins vont partir prochainement à Étaules. Ça va être compliqué... »

Sur le territoire de la CPTS Aunis Sud, la pression semble moins forte. « Les gens nous appellent et nous les aidons à trouver un médecin, confie la présidente Christine Salavert-Grizet, pharmacienne à Angoulins. Nous avons pour l'instant 100 % de réussite, mais ça ne concerne pas un grand nombre d'appels. Nous avons cependant signé un partenariat avec la CPAM [Caisse primaire d'assurance maladie] qui va nous donner une liste de patients, pour que ce soit plus systématique. » La CPTS Aunis Nord, présidée par Eric Dollfus, fait déjà ce travail de mise en relation.

« Je suis un patient »

Faire en sorte que chaque patient puisse avoir un médecin traitant, c'est tout le sens du dispositif mis en place en cette rentrée par la Communauté professionnelle territoriale de santé de La Rochelle. À partir de vendredi 15 septembre, un site internet permet aux Rochelais qui n'ont pas ou plus de médecin traitant de faire leur demande via un simple formulaire auprès de la CPTS locale. Celle-ci se charge de les mettre en contact avec un médecin volontaire pour recevoir de nouveaux patients.

« La CPTS a interrogé les médecins du territoire en amont et a recensé ceux qui acceptaient de prendre de nouveaux patients, et combien, explique Catherine Ortolan, chargée de mission à la CPTS de La Rochelle. Elle a donc une liste de médecins volontaires par quartier, qu'elle pourra mettre en contact avec les usagers qui en feront la demande. La demande se fait par internet, via un formulaire à remplir, accessible en tapant « cptslarochelle.fr », « je suis un patient » puis « je cherche un médecin traitant ». »

La CPTS de La Rochelle précise que le dispositif est mis en place pour les personnes n'ayant pas encore de médecin traitant. « Aussi, toute demande sera soumise à une vérification via la CPAM, les demandes de personnes ayant déjà déclaré un médecin traitant en activité ne seront pas prises en compte. »

Par ailleurs, les CPTS mettent en avant leur rôle d'accompagnant et d'information pour la déclaration du médecin traitant, établie sur demande du patient. « Chaque usager a intérêt à vérifier que cette formalité est bien remplie auprès de son médecin et que nous pouvons les accompagner si besoin », ajoute Catherine Ortolan.

(1) Source : [Rezone CPTS](#).

Des CPTS en cours et à venir

[La Communauté professionnelle territoriale de santé \(CPTS\) Aunis Nord](#) a été la première à voir le jour en Charente-Maritime, en avril 2021, regroupant 31 communes, les 20 de la Communauté de communes (CdC) Aunis Atlantique et 11 de la Communauté d'agglomération (CdA) de La Rochelle, pour une population de 84 000 habitants. Ont suivi la CPTS de La Rochelle, en 2021, pour une population de plus de 77 000 habitants, puis, en novembre 2022, [la CPTS](#)

[Aunis Sud, qui couvre un territoire de 40 communes et de près de 75 000 habitants.](#)

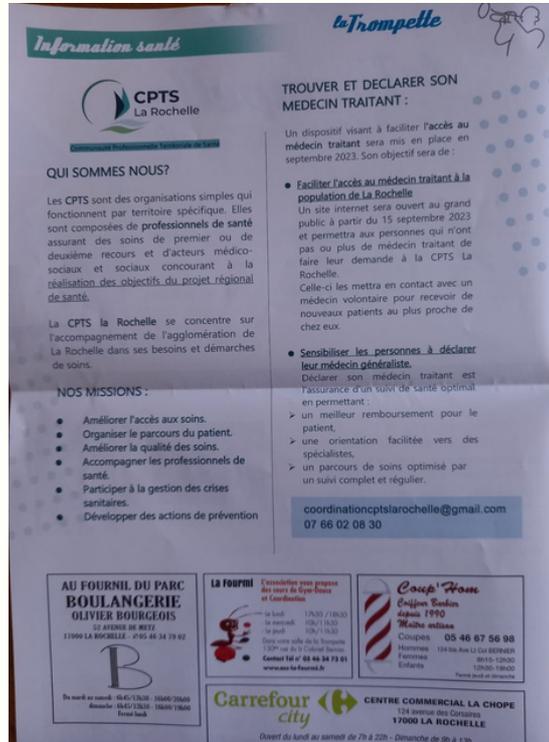
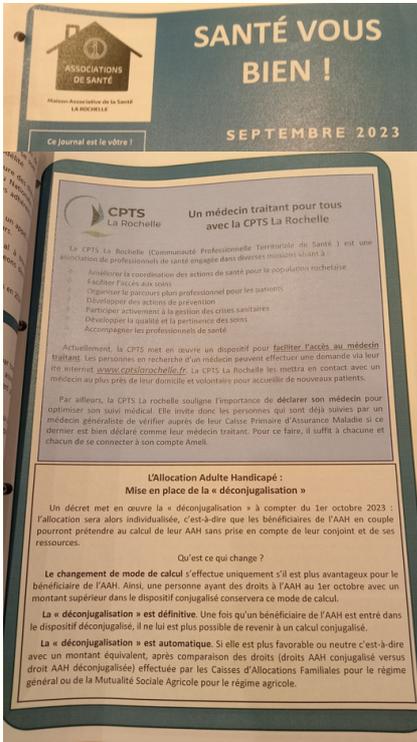
D'autres devraient bientôt compléter la carte dans le département, notamment la CPTS de Royan Atlantique, présidée par Bernard Frèche, médecin à Vaux-sur-Mer, et la CPTS de l'île de Ré, présidée par Alexandra Benaiteau, médecin à La Couarde-sur-Mer. La CPTS de Rochefort a également déposé sa lettre d'intention et un projet est en gestation en Saintonge romane.

On parle de nous

Journal de la MAS

La Trompette

Journal municipal Mairie de La Rochelle



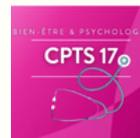
Retrouvez l'intégralité des épisodes du podcast dédié à la CPTS La Rochelle

CPTS 17, son rôle sur la Rochelle 2 octobre 2023 15 min
En partenariat avec CPTS 17
PARTAGER INTÉGRER
Rencontre avec le président de la Communauté Professionnelle du Territoire de Santé (CPTS), Pierre-Yves Farrugia (kinésithérapeute), et le docteur Henri Moret, médecin généraliste et vice-président...

Le programme ICOPE : prévenir pour vieillir en santé 27 novembre 2023 15 min
En partenariat avec CPTS 17
PARTAGER INTÉGRER
Aujourd'hui, 20% de la population française a plus de 65 ans. Ce ratio augmentera encore de 10% d'ici 2030... Face à l'inéluctable vieillissement de la population, l'Organisation mondiale de la santé a créé un programme inédit d...

La santé mentale 30 octobre 2023 14 min
En partenariat avec CPTS 17
PARTAGER INTÉGRER
Zoom sur l'état de la santé mentale dans l'agglomération rochelaise... Les jeunes, de 18 à 25 ans, constituent aujourd'hui une population plus fragile, surtout après la période du Covid19. Le docteur Régis Audier, médecin...

Une CPTS... C'est quoi ?... Et pour quoi ? 4 septembre 2023 15 min
En partenariat avec CPTS 17
PARTAGER INTÉGRER
Présentation de la Communauté Professionnelle Territoriale en Santé (CPTS) avec Pierre-Yves Farrugia, kinésithérapeute et président de la CPTS de La Rochelle, et Henri Moret, généraliste et vice-président de la CPTS...



En partenariat avec



Les quatre premiers épisodes de notre podcast sont sortis et disponibles en intégralité sur le site Internet de RCF Radio Charente-Maritime.

Qu'est ce qu'une CPTS ?

Quel est le rôle de la CPTS La Rochelle ?

Focus Santé mentale

Présentation du programme ICOPE



Ecouter ou ré-écouter les épisodes

Annexes

SOIGNANTS, VOUS AVEZ ENVIE DE COCHER L'UNE DE CES CASES ?

- BURN-OUT
- ÉPUISEMENT
- ORGANISATION
- SURINVESTISSEMENT
- SANTÉ
- ADDICTIONS
- DIFFICULTÉS
- FINANCES
- ADMINISTRATIF
- JURIDIQUE...

COMME EUX...

JE VEUX M'EN SORTIR



ACCUEIL 24H/24

0608 282 589

DÉTACHEZ-VOI !

PRENDRE SOIN DES SOIGNANTS

HISTOIRE DE MOTS

L'association MOTS a été créée en 2010 à Toulouse par des médecins pour la prise en charge de l'épuisement personnel et professionnel des confrères.

Un modèle unique

Un accompagnement professionnel, global et de long terme du soignant en difficultés.

Une équipe professionnelle

Régulièrement formée, bénéficiant de l'appui technique du psychiatre de l'association.

Une contribution à une meilleure connaissance des spécificités des problèmes de santé des soignants

Les médecins effecteurs MOTS sont titulaires du DIU Soigner les soignants, et/ou impliqués par leur spécialité médicale dans la santé des professionnels du soin.

MÉDECINS, SE FORMER ET DEVENIR MÉDECIN EFFECTEUR

Des séminaires (valantant DPC) sont organisés tous les ans pour les médecins-effecteurs, pour les conseillers ordinaires ou pour tous praticiens intéressés par l'entraide.

Les médecins-effecteurs ont la possibilité d'exercer en conservant l'anonymat.

INSTITUTIONNELS ET GROUPES DE SANTÉ, SOUTENIR L'ASSOCIATION MOTS

L'action de l'association MOTS répond à vos missions et politiques ? Investissez dans le soin aux soignants. Devenez partenaires et soutenez l'action de MOTS.

NOS MOTS CLÉS

Entraide | Indépendance | Confidentialité | Professionnalisme



AVEC LE SOUTIEN:



SOIGNANTS

J'AI OSÉ DEMANDER DE L'AIDE ET VOUS ?

Nouvelle-Aquitaine



BURN-OUT SANTÉ ADDICTIONS ORGANISATION FINANCES ...

ACCUEIL 24H/24

0608 282 589

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET GRATUIT

DEPUIS 2010

INDÉPENDANCE • CONFIDENTIALITÉ • CONFRATERNITÉ • NEUTRALITÉ



Pascal, Infirmier, était écrasé de travail...

Agnès, Dentiste, a fait face à une plainte...

ILS ONT FAIT APPEL À



APPELEZ LE

0608 282 589

ACCUEIL 24H/24

Un médecin vous répond, vous écoutez et vous accompagnez en toute confidentialité

<p>NUMÉRO D'APPEL 24H/24</p> <p>Une entrée dans un parcours d'accompagnement confidentiel.</p>	<p>POUR TOUS LES SOIGNANTS</p> <p>Une approche et une connaissance fine des spécificités de chaque profession de santé.</p>	<p>APPROCHE GLOBALE</p> <p>organisation professionnelle, santé, difficultés financières...</p>	<p>ACCOMPAGNEMENT DE LONG TERME</p> <p>1 interlocuteur unique : médecin coordonnateur d'un parcours de santé global jusqu'à la reprise en main, personnelle et professionnelle du soignant.</p>
<p>VALEURS FORTES</p> <p>Confidentialité Confraternité Indépendance Neutralité.</p>	<p>GRATUIT ET CONFRATERNEL</p> <p>Une aide conçue et animée par des soignants au service des soignants.</p>	<p>SOLUTION PROFESSIONNELLE</p> <p>Des médecins effecteurs spécialement formés à la prise en charge des soignants.</p>	<p>EFFICACITÉ PROUVÉE</p> <p>Plus de +1500 soignants accompagnés.</p>

Pour qui ?

Dentistes - Infirmiers - Kinésithérapeutes - Médecins - Pharmaciens - Podologues - Sages-femmes

COMMENT ÇA MARCHE ?



- Appeler**

24h/24 Un médecin formé vous répond
- Echanger**

Pour cibler les difficultés
- Agir**

Pour chercher ensemble des solutions
- Accompagner**

Votre médecin-effecteur vous accompagne durant tout ce parcours

[Consulter l'article sur Concours pluripro](#)



© Adobe stock

MÉTIERS

Systeme de santé

370 euros par an et par patient : un protocole rémunère médecin et infirmière pour la prise en charge du patient âgé ou en situation de handicap

Ce protocole de coopération permet aux infirmières de prendre en charge à domicile des patients âgés ou en situation de handicap présentant des difficultés pour se déplacer aux cabinets des médecins. Les modalités de rémunération nous ont été précisées ce matin. Une info exclusive "Concours pluripro".

Karen Ramsay

11 octobre 2023

Il a pris près d'un an à être détaillé financièrement. Les modalités de rémunération du protocole "Coopération entre médecins et infirmiers pour la prise en charge à domicile des patients âgés ou en situation de handicap et en difficultés pour se déplacer aux cabinets des médecins", paru au *Journal Officiel* le 27 octobre 2022, "viennent d'être validés", a affirmé ce matin la ministre déléguée en charge de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, aux 5^e Journées nationales des CPTS, à Auxerre. "Nous allons prendre l'arrêté nécessaire très rapidement, parce que c'est important", a-t-elle assuré.

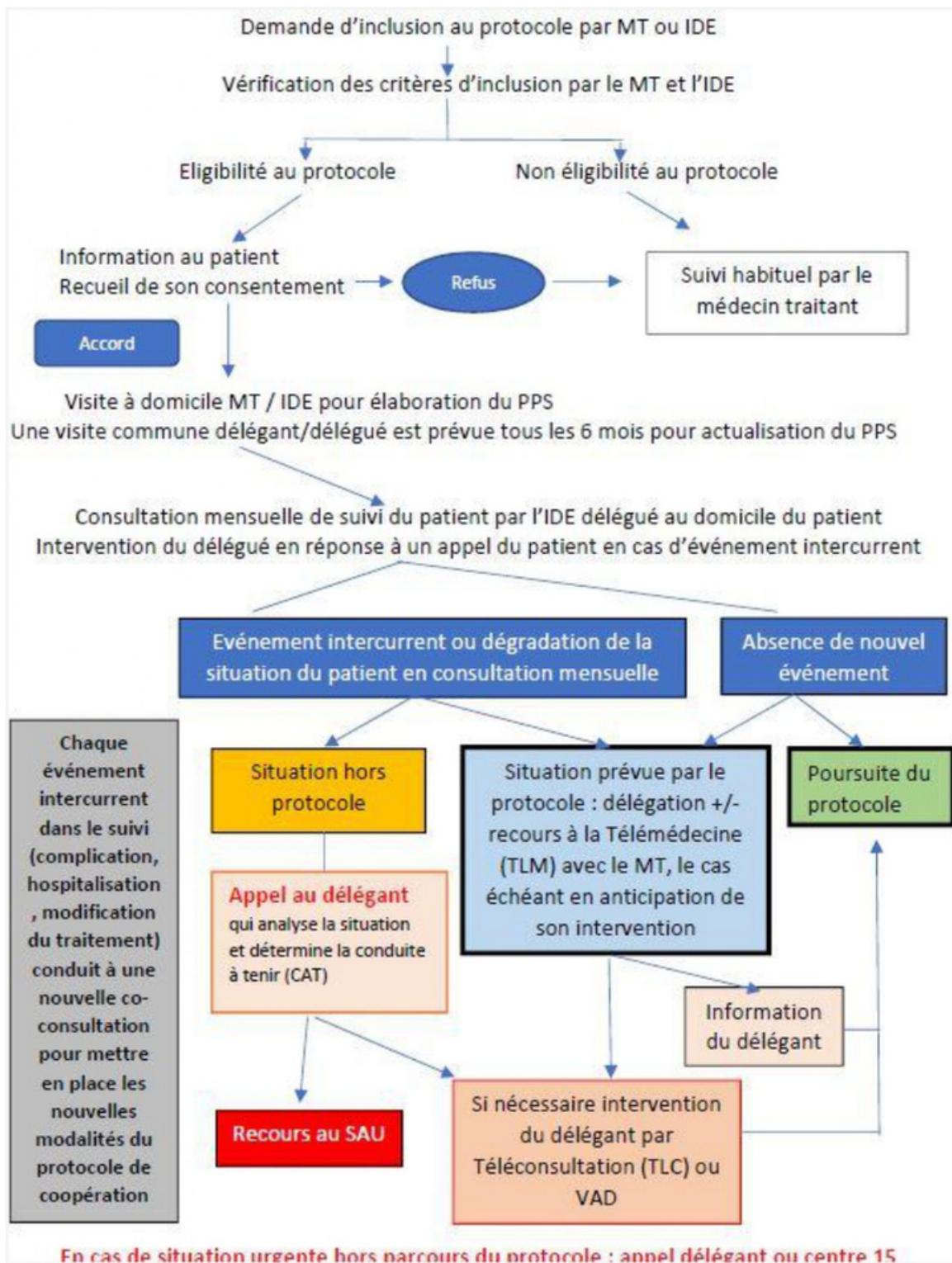
Lire aussi : Des difficultés pour aller au cabinet du médecin ? Un nouveau protocole permet à l'infirmière de prendre en charge le patient âgé ou en situation de handicap

Interrogé à ce sujet par *Concours pluripro* suite à l'annonce de la ministre, Michel Varroud-Vial, conseiller coopérations interprofessionnelles à la DGOS, nous a précisé les chiffres : 370 euros par an et par patient, cumulable avec les actes habituels pour les médecins et les infirmières, soit 310 euros pour l'infirmière et 60 euros pour le médecin qui va assurer une réunion en début de protocole et à 6 mois, en lien avec l'infirmière.

Ce protocole permet "un suivi interprofessionnel et coordonné" des patients âgés ou en situation de handicap et en difficultés pour se déplacer aux cabinets des médecins, afin qu'ils puissent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leurs besoins, "en toute proximité et sécurité". Il vise également à éviter et/ou à prévenir

les situations qui pourraient amener une rupture de parcours, une décompensation de maladie chronique, et mener à une plus forte dépendance ou à une hospitalisation.

Le binôme médecin-infirmière, ce "*maillon opérationnel 'historique' des prises en charge de proximité*", étant renforcé, nous précisait Michel Varroud-Vial en octobre 2022, ce protocole permet de réduire la charge de travail des médecins traitants en termes de visite à domicile et donc à dégager du temps médical pour d'autres prises en charge.



Tout patient majeur en situation de handicap et tout patient de plus de 65 ans, "dont l'état de santé nécessite un suivi médical et qui ne [peut] pas se déplacer au cabinet médical", est concerné par ce protocole, dont peuvent se saisir les

professionnels qui collaborent dans un cadre d'exercice coordonné : maisons et centres de santé, équipes de soins primaires et CPTS. *"La structure d'exercice coordonné est en capacité de porter le protocole en termes d'outil, de temps de concertation, tarification et gestion de rémunération des professionnels de santé"*, précise l'arrêté. Ce protocole peut être initié entre un déléguant – le médecin généraliste – et un délégué infirmier diplômé d'État, et mis en œuvre au cabinet du médecin traitant et/ou au cabinet de l'infirmière libérale ainsi qu'au domicile du patient.

Parmi les critères d'inclusion : les patients de plus de 65 ans ou patients majeurs présentant toute forme de handicap reconnu par la MDPH, à l'exclusion d'affection psychiatrique non stabilisée, et pour lesquels le médecin s'est déplacé au moins trois fois au domicile l'année précédente et/ou ayant un score modifié < 1 pour les déplacements sur l'échelle IADL (échelle "Instrumental Activities of Daily Living"), précise le décret. La vérification de ces critères d'inclusion doit être faite par le médecin traitant ou l'infirmière lors d'une consultation au domicile, d'une revue de dossier par le médecin ou lors d'un échange entre les deux professionnels.

Lors de la visite initiale médecin traitant-infirmière au domicile, une évaluation de situation est effectuée pour déterminer l'application des délégations avec, si besoin, des recommandations écrites individualisées aux besoins de santé du patient et à l'adaptation des thérapeutiques en cours. Ces recommandations, inscrites dans le PPS, sont co-signées par le délégué et le déléguant.